

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 17/2017

Rabat, le 11/09/2017

## ONSSA : Bilan du contrôle sanitaire des denrées alimentaires durant la saison estivale 2017

Les contrôles des produits alimentaires effectués par l'ONSSA au cours des mois de juillet et août 2017 ont concerné près de 1.3 millions tonnes de produits alimentaires répartis comme suit :

- **Sur le marché local** : les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **13.126 visites** de contrôle sur le terrain dont **3.623** en commissions mixtes provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
  - ✓ au contrôle de **255.450 tonnes** de produits alimentaires ;
  - ✓ à la saisie et à la destruction de **974 tonnes** de produits impropres à la consommation dont principalement **742 tonnes** de viandes rouges et blanches, **166 tonnes** des produits de la pêche, **49 tonnes** du lait et dérivés, et **17 tonnes** de divers produits alimentaires.
  - ✓ La transmission au parquet de **276 dossiers** pour jugement.
- **A l'importation** : le contrôle de **624.820 tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issu de ces contrôles, **5115** certificats d'admission ont été délivrés et **116 tonnes** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation** : **403.390 tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **11.393 certificats** sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- délivré **103 agréments et autorisations** sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général de **5.464** établissements agréés et autorisés à ce jour.
- réalisé **1.369** visites sanitaires de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;
- effectué **420** visites d'inspection lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- délivré **38** attestations ATP pour le transport international et **958** certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ;
- procédé à la suspension de l'agrément de **2** établissements et au retrait d'agrément de **5** établissements pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

Fax: 0537 68 20 49

GSM:06 73 99 78 38

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)